



REUNION DU COMITE AD HOC DE HAUT NIVEAU DE L'UA SUR LA LIBYE

ALLOCATION DE M. LE PRESIDENT DE LA COMMISSION DE L'UA
ADDIS ABEBA, LE 25 MAI 2011

- Excellence, Monsieur le Président du Comité ad hoc
- Excellences, Mesdames, Messieurs les Membres du Comité,
- Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi tout d'abord de vous souhaiter à tous, Excellences, la bienvenue dans la maison de l'Afrique, à Addis Abéba, pour prendre part à cette réunion du Comité *ad hoc* de haut niveau de l'UA sur la Libye, qui se tient en marge du Sommet extraordinaire de votre Conférence sur l'état de la paix et de la sécurité sur notre cher continent.

Je voudrais, à cet égard, vous rendre hommage pour votre engagement pour la paix, la sécurité et la stabilité en Afrique et votre détermination à poursuivre vos efforts sur le chemin vers un règlement pacifique de la crise en Libye. La présence des frères libyens conforte notre conviction qu'il y a de votre part une volonté d'apporter votre coopération, au demeurant indispensable, à la recherche d'une solution politique à cette situation difficile que vit le peuple libyen, comme l'illustrent tragiquement les souffrances des populations civiles de Misrata.

Excellence, Monsieur le Président,

La réunion du Comité se tient à un moment crucial de l'évolution de la crise en Libye, qui reste pour notre Union une source de profonde préoccupation, pour l'avenir de la Libye elle-même, mais également pour les pays de la région et les voisins, ainsi que pour la paix et la sécurité internationales.

Comme je l'ai indiqué, le 26 avril, dans mon rapport à la réunion ministérielle du Conseil de paix et de sécurité sur la situation en Libye, je reste convaincu que seule une solution politique peut apporter une paix durable et satisfaire les aspirations légitimes du peuple libyen à un destin choisi dans la liberté, la démocratie et l'Etat de droit. A cet égard, la feuille de route de l'UA offre tous les éléments d'une telle solution. Encore faudrait-il qu'il nous soit donné l'opportunité de la mettre en œuvre. Il convient de se féliciter de son acceptation, sans conditions, par le Gouvernement libyen, ainsi que de la disponibilité affirmée du Conseil national de transition à l'étudier plus en détail. En outre, dans le paragraphe 2 de sa résolution 1973(2011), le Conseil de sécurité a reconnu le rôle du Comité ad hoc dans les efforts de recherche d'une solution à la crise.

Malheureusement, la situation qui prévaut sur le terrain et l'absence de coordination dans les efforts internationaux ne sont pas de nature à faciliter la recherche d'une solution. Les réunions consultatives annuelles entre le Conseil de paix et de sécurité de l'UA, respectivement tenues le 11 mai 2011, avec le Comité politique et de sécurité de l'UE, et le 21 mai, avec les membres du Conseil de sécurité des Nations Unies, n'ont pas permis d'ouvrir la voie à une vision commune de la solution politique, seule à même de garantir une paix durable et la sécurité à la Libye et de créer les conditions favorables aux réformes politiques attendues par son peuple. Comme je l'ai indiqué dans mon communiqué de presse du 3 mai 2011, et à la suite du CPS, les frappes aériennes de l'OTAN ne font qu'accroître le risque de pertes en vies humaines supplémentaires et de destruction de l'infrastructure socioéconomique du pays.

- **Monsieur le Président,**
- **Mesdames et Messieurs les membres du Comité,**

Le Chapitre VIII de la Charte des Nations unies encourage, voire enjoint, les Etats membres des accords ou organismes régionaux à faire tous leurs efforts pour régler d'une manière pacifique les différends d'ordre local. C'est là le fondement de notre approche des solutions africaines aux problèmes africains, en étroite coopération avec nos partenaires internationaux.

C'est partant de ce postulat, que l'UA a marqué sa disponibilité à travailler en parfaite coordination avec les parties libyennes et l'ensemble de la communauté internationale pour que, par un effort collectifs, une solution politique puisse être trouvée au conflit libyen, dans le cadre d'une mise en œuvre scrupuleuse des résolutions 1973 et 1975 (2011). A cet égard, je voudrais souligner la nécessité pour l'UA, à travers le Comité ad hoc, et les Nations unies, par le biais de son Envoyé spécial, à travailler étroitement ensemble en vue d'une solution politique à la crise.

L'Afrique, à travers le Comité *ad hoc*, doit jouer le rôle qui lui revient dans le règlement pacifique de cette crise, d'autant que la campagne militaire, étendue au-delà des objectifs pour lesquels elle a été initialement autorisée, soulève un questionnement sur la légalité et la légitimité de certaines des actions menées et des objectifs poursuivis. C'est sur ce paysage, fait d'incertitudes et de risques, que le Comité *ad hoc* est interpellé pour donner une impulsion à l'action qu'il conduit au nom de toute l'Afrique.

Monsieur le Président,

Permettez-moi, pour conclure, de vous renouveler ma conviction que, par la coopération et la coordination des efforts des divers acteurs internationaux, il est possible de parvenir à une solution politique négociée en Libye, qui épargne des vies humaines innocentes et respecte les aspirations profondes de son peuple qui ne demande qu'à vivre dans la paix et la sécurité.

Je vous remercie de votre bien aimable attention.